Offre de formation 2018

Formation - DROIT D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LA LOI POUR UNE REPUBLIQUE NUMERIQUE

Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre adhérents à l'Association des Maires de Haute-Savoie.
Personnels des collectivités adhérentes à l'Association des Maires.

Intervenant(s)

Caroline DREZE, ***Chargée de communication à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)***

Objectifs et programme

1. **Le droit d'accès aux documents administratifs**
   - La notion de document administratif
   - Les limitations au droit d'accès : les secrets protégés par le code
   - Les régimes spéciaux de communication
     - Les élections
     - Le dossier administratif d'un agent public
     - Les informations environnementales
     - Les documents régis par le code général des collectivités territoriales
2. **Les nouveautés de la loi pour une République numérique**
   - Les nouveautés en matière d'accès aux documents administratifs
     FOCUS : les codes sources, les bases de données et les algorithmes
   - Les modalités d'accès aux documents administratifs
   - Les nouvelles obligations en matière de diffusion publique : l'open data
     FOCUS : les nouvelles obligations des collectivités territoriales en matière de diffusion publique
3. **La Commission d'accès aux documents administratifs : la CADA**
   - Une autorité administrative indépendante
   - Ses compétences / Ses missions
   - Son activité
   - Les procédures devant la CADA

Dates, lieux et horaires

Date et lieux : **Jeudi 17 mai 2018 à ANNECY** ***(Conseil départemental – Salle Tom Morel – Bâtiment principal du conseil départemental - Rez-de-chaussée - 1 rue 30e Régiment d'Infanterie - 74 000 ANNECY).***

Horaires : **9h-17h (déjeuner inclus)**

Groupe limité à 20 personnes.

BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation « Droit d'accès aux documents administratifs et obligations des collectivités dans le cadre de la loi pour une République numérique »

Commune/Intercommunalité : ……

Adresse mail : ……

Participants : Nombre : …….

Prénom - NOM Qualité Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)

……

……

Numéro(s) de portable où joindre les participants en cas de besoin (annulation, changement de lieu ou autre):

……

……

Participera(ont) à la formation du jeudi 17 mai 2018 à ANNECY (Salle Tom MOREL – Conseil départemental) de 9h à 17h

Frais d'inscription

100 euros par personne la journée de formation (déjeuner inclus)

Modalités d'inscription

Bulletin réponse à retourner par mail : secretariat@maires74.asso.fr

Inscription avant le 11 mai 2018

ATTENTION : L'INSCRIPTION AUX DEUX JOURNEES CONSECUTIVES DE FORMATION EST OBLIGATOIRE et LIMITEE A UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

Le règlement (100 € par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Cachet de la Mairie/l'EPCI et Signature du Maire/Président (obligatoires en cas de paiement de la formation par la collectivité) :

En cas d'utilisation du DIF ELUS, aucun accord du Maire/Président n'est requis. Nous consulter pour plus d'informations à ce sujet.

MAISON DES MAIRES 58 Rue Sommeiller – 74 000 ANNECY
Services Généraux – Tél : 04 50 51 47 05 – Télécopie : 04 50 52 71 35
Site internet : www.maires74.asso.fr – Courriel : secretariat@maires74.asso.fr